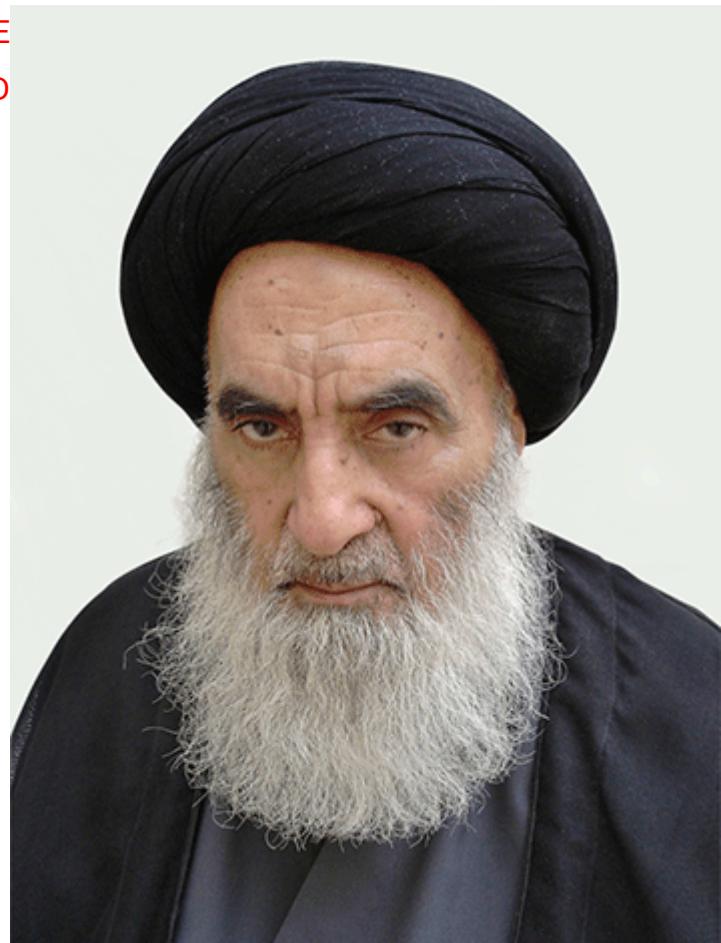


? QU'EST-CE QU'UN MOUJTAHID

<"xml encoding="UTF-8?>

TROISIEME PARTIE ? QUI PEUT DEVENIR MOUJTAHID



O n peut affirmer sans conteste que tous les Musulmans de la planète, et de quelque époque qu'ils soient - passée, présente, ou future - , sont égaux face aux devoirs religieux du Shariat : tous doivent en effet se conformer aux mêmes Préceptes Islamiques ; par ailleurs, nous savons que l'ISLAM doit perdurer jusqu'à la fin du monde.

Notre Saint-Prophète (s.a.w.) a dit :

" Ce qui est HALAL (licite) restera halal jusqu'au QIYAMAT (Jour du Jugement Dernier) ; et ce qui est HARAM (illicite) restera haram jusqu'au Qiyamat "

" Il est du devoir de chaque Musulman, Homme ou Femme, d'acquérir le Ilm (la Connaissance)

"

" Il doit sortir d'entre vous des personnes qui appelleront les gens sur la voie d'ALLAH (s.w.t.) "

Il est donc tout à fait clair que quiconque, sans exception, souhaite acquérir l'ensemble des connaissances religieuses, peut le faire librement, et qu'il y est même encouragé. Ce qui veut dire que le grade de Moujtahid ou de Faqih n'est en aucun cas réservé à une race, à une famille, à un clan ou à un pays. Tout Croyant, qu'il soit Arabe ou AJAM (non Arabe), SAYYED (descendant de l'un de nos Douze IMAMS infaillibles, eux-mêmes liés directement par le lien du sang au Saint-Prophète (s.a.w.)), ou simple Musulman, de quelque pays, race, couleur ou caste que ce soit, peut entreprendre les études nécessaires pour y accéder. L'Histoire nous fournit d'ailleurs les Noms de nombreux Moujtahid réputés pour leur Ilm, qui n'étaient ni Arabes, ni Sayyed.

Il va de soi que le grade de Moujtahid n'est pas héréditaire.

Ainsi, il est mentionné dans l'ouvrage intitulé " IDDA " de Sheikh Toussi (a.r.) que notre Saint-Prophète (s.a.w.) avait envoyé Ma'az ibn Jabal (un SAHABI , ou Compagnon) à titre de Représentant au Yémen, et qu'il l'avait autorisé à émettre des Fatwa.

Nos Imams de Ahloul-Bayt (a.m.) avaient, eux-aussi, agréé des Foqaha pour délivrer des Fatwa aux Croyants ; parmi ceux-là, on peut citer Aba'an ibn Taglab, qui officiait en la Mosquée de Madina (Médine), du temps de notre 5è Imam, l'Imam Mohammad Baqir (a.s.), avec son agrément.

De même, nos 10e et 11e Imams (a.m.) ayant été emprisonnés et empêchés de faire le tabligh sous la dynastie abbasside, avaient nommé des Foqaha afin de guider les SHIAS de leur époque.

Enfin, les Noms des Quatre NAYAB (Représentants) de notre Imam Contemporain, Sahébou-Zamane (a.f.) pendant la période de la Petite Occultation (GAYBAT-E-SOUGRA) sont connus de nous tous :

- Abou Oumar Ousmane bin Saïd, qui avait déjà été Nayab de nos 10è et 11é Imams (a.m.), et dont le mausolée se trouve à Bagdad,

- son fils Abou Jaafar Mohammad bin Ousmane,
- Abou Kassim bin Rawh bin Abi Bahar Navbakhti, qui était lui-même un grand Faqih,
- Aboul Hassan Ali bin Mohammad Samari

Cette période de Gaybat-é-Sougra dura de l'an 260 à l'an 329 Hijri, puis débuta la Grande Occultation (GAYBAT-E-KOUGRA), période que nous vivons actuellement, et durant laquelle il nous est ordonné par notre Imam (a.f.) de nous adresser aux Moujtahid pour toutes les Directives Religieuses.

De nos jours, les Moujtahid remplissent ce rôle auprès de nos communautés de par le monde.

Il en existe en Iraq, en Iran, au Liban, au Pakistan, en Inde, etc..., bref, dans les pays où les Shias ne sont pas soumis à une oppression ouverte.

DEUXIEME PARTIE QU'EST-CE QUE LE SOUNNAT-E-RASSOUL ? (s.a.w.)

Le SOUNNAT-E-RASSOUL (s.a.w.) se divise en Trois Parties :

1. Les AHADICE ou KAUL : Paroles, Dires du Saint-Prophète (s.a.w.) ; en d'autres termes, ce qu'il (s.a.w.) a dit, ordonné ou interdit,
2. Les KIRDAR : la façon dont le Saint-Prophète (s.a.w.) s'est comporté durant sa vie, sa manière d'être et d'agir nous servant de Modèle,
3. Les FE'EL ou TAKRIR : comportements des AS'HAB (Compagnons) du Saint-Prophète (s.a.w.) ; autrement dit, la façon dont ils se sont comportés devant lui (s.a.w.), et qu'il (s.a.w.) a approuvée, ou du moins qu'il (s.a.w.) n'a pas empêchée.

Il est important et de rigueur que ces trois sounnates ne peuvent et ne doivent jamais être en opposition aux instructions du Saint-Qur'an, qui est la Parole d'Allah (swt).

Le terme AHADICE (ou AHADITH) est employé couramment pour désigner les Paroles, les Dires de notre Saint-Prophète (s.a.w.). Il faut savoir que tous les Ahadith, ou présentés comme tels, ne sont pas dignes de confiance. Pour nombre d'entre eux, il subsiste un doute quant à leur véracité. Notons bien que ce ne sont pas les Paroles de notre Saint-Prophète (s.a.w.) qui sont mises en doute, mais la franchise, l'équité, et la mémoire de leurs rapporteurs (RAVI).

Du vivant de notre Saint-Prophète (s.a.w.), les MOUNAFEKOUN (hypocrites ; au singulier : mounafik) et les JUIFS avaient déjà commencé à semer la zizanie et le doute dans l'esprit des nouveaux Croyants, dès lors qu'ils avaient constaté une désaffection grandissante à leur égard et au profit de l'ISLAM, qui, de son côté, progressait rapidement en dépit de tous leurs efforts pour l'anéantir. La Sourate " Mounafékoun " dans le Saint-Qur'an en est le témoignage permanent.

Notre Saint-Prophète (s.a.w.) avait d'ailleurs lui-même mis en garde les Croyants :

" Si des paroles vous sont rapportées comme émanant de moi, ne les acceptez pas avant d'avoir vérifié et constaté qu'elles sont en parfait accord avec le Saint-Qur'an et ma Sounnate, sinon, rejetez-les ! "

Après la période prophétique, et durant le règne des différentes dynasties, beaucoup d'autres soi-disant Ahadith eurent cours, avec ou sans le soutien des autorités de leur époque. La Terre d'Islam s'étendant et devenant de plus en plus vaste, il fut d'autant plus difficile de les vérifier.

Face à cette prolifération de faux Ahadith, nos Grands Olama et Foqaha, au prix d'un travail fastidieux et de longue haleine, s'étalant sur plusieurs siècles, finirent par réaliser une nomenclature exhaustive de tous les Ravi. Ils compilèrent et écrivirent également leurs Biographies. L'ensemble de ces œuvres est appelé le SHARH-E-HAL. Cette Branche de la " Connaissance des Ahadice " s'appelle ILM-E-REJAL pour les Ahadice reconnus comme authentiques, et ILM-E-DIRAYAT pour les autres.

Le ILME-REJAL est la connaissance des Ravi sûrs, dont la vie, les comportements et les agissements, le passé et le présent étaient au-dessus de tout soupçon. Ils étaient loin de tout

mensonge et de toute vanité ou vantardise. Les Ahadice qu'ils ont rapportés sont agréés comme MOA'TABAR, ou authentiques.

Le ILME-DIRAYAT

est la connaissance des Ravi qui ont rapporté des Ahadice émanant de notre Saint-Prophète (s.a.w.) ou de nos Imams (a.m.), en les ayant entendus soit directement, soit d'une autre personne, laquelle dit les avoir entendus d'une tierce personne, et ainsi de suite, jusqu'à parfois plusieurs intermédiaires. Ces Ahadice sont soumis à plusieurs tests avant d'être, soit acceptés comme dignes de confiance, soit rejetés.

Sheikh Bahaoudine Ameli (a.r.) a écrit un Traité intitulé " VAJIZEH ", qui nous éclaire amplement sur ce sujet.

Pour qu'un Hadice soit agréé comme étant authentique, les Olama et Foqaha les font analyser en fonction de plusieurs critères :

- Le KHABAR ou information concernant les Paroles du Saint-Prophète (s.a.w.) qui nous sont parvenues par un Sahabi, (ou Tabéï, i.e. Compagnon), autre que nos Imams (a.m.) ;
 - Le MATANE ou Paroles d'origine ;
 - Le SANADE ou Paroles rapportées par différents Ravi, cités par leurs noms ;
 - Le SILSILA ou la chaîne des Ravi successifs qui ont rapporté le Hadice.

Si ledit Hadice est confirmé comme étant digne de confiance après avoir été soumis à ces diverses analyses, il sera appelé MOTAVATIR, sinon il sera classé comme VAHID, et sera seulement mentionné pour information.

Si au moins trois Ravi l'ont rapporté sans que l'on puisse affirmer si ces Ravi sont sûrs ou non, ce Hadice sera classé comme MOUSTAFIZ, mais s'il a été rapporté par une seule personne, il sera appelé GARIB.

Si un Hadice est rapporté par plusieurs Ravi, qui sont tous connus - et reconnus -, alors il sera classé comme MOUSNAD, mais si ceux-ci ne sont pas reconnus, il sera classé comme MOUN'KATAA ou MOUN'FACIL.

Si, dans le silsila des Ravi, le mot " ANN' " a été employé plusieurs fois, ce Hadice sera classé comme MANA'ANN. D'autre part, si dans le silsila, aucun nom de MAASSOUM (a.s.), - les quatorze Maassoum (a.m.), ou Immaculés, étant : le Saint-Prophète (s.a.w.), sa fille Janabé Fatéma Zehra (a.s.) et les Douze Imams (a.m.) - n'a été mentionné, il sera classé comme MOUZMAR. Si les Ravi ne sont pas nombreux, il sera classé comme AALI.

Cette analyse comporte encore d'autres critères, comme les MOUSSALSSAL, SHAZ, SAHIH, HASSAN, KAVI, MOASSAK, ZAEEF et MAKBOUL, dont il serait fastidieux d'énumérer ici tous les détails.

Comme le lecteur s'en sera rendu compte par lui-même, lorsqu'on lit ou lorsqu'on entend une Parole présentée comme Hadice de notre Saint-Prophète (s.a.w.), il faut avant tout bien réfléchir, vérifier, prendre des avis autorisés, et non pas l'accepter de suite, les yeux fermés et la conscience tranquille, comme étant authentique.

La même recommandation est valable, non seulement en ce qui concerne la pléthore d'ouvrages écrits par des soi-disant Orientalistes, Chercheurs ou autres Professeurs, ouvrages présentés à grand renfort de publicité comme " islamiques " et " objectifs ", et dont regorgent les librairies, mais aussi en ce qui concerne les œuvres cinématographiques concernant l'Islam, la vie de notre Saint-Prophète (s.a.w.) ou celle des autres Prophètes (a.s.), qui contiennent de nombreuses contre-vérités ayant pour but de les dénigrer et de les rabaisser au rang du commun des mortels, avec des défauts et des faiblesses, ce qui est contraire aux Récits Coraniques. Ces ouvrages nous spolient, et de notre argent, et de notre imaane (vrai foi), en semant le trouble dans notre esprit.

Nous ne prétendons pas que ces ouvrages sont tous tendancieux, mais simplement qu'ils sont sujets à caution, et qu'ils doivent donc être abordés d'un oeil critique et initié.

Une vigilance solidement documentée s'impose.

UN EXTRAIT DE " NAHJUL BALAGHA "

Dans l'incomparable Recueil de Lettres et de Sermons (KHOUTBA), nommé " NAHJUL BALAGHA ", Imam Ali (a.s.) clarifie les causes des contradictions existant entre différents Ahadice de notre Saint-Prophète (s.a.w.). Il dit en substance :

" Les gens possèdent de vrais et de faux Ahadice, détenant ainsi la vérité et le mensonge, ils possèdent des Ahadice confirmés et d'autres annulés, des Ahadice pour le commun des croyants et d'autres adressés à certains d'entre eux, des Ahadice clairs et d'autres ayant un sens plus profond, des Ahadice authentiques et d'autres, inventés de toutes pièces ".

Notons à ce propos que durant la vie même du Saint-Prophète (s.a.w.), de nombreuses paroles lui furent attribuées mensongèrement. Le phénomène prit une telle ampleur qu'il (s.a.w.) dut un jour se lever et avertir solennellement dans l'un de ses khoutba :

" Quiconque m'attribuera de fausses paroles aura sa demeure éternelle en enfer ".

Imam Ali (a.s.) continue ainsi :

" Il y a exclusivement cinq catégories de personnes, qui vous rapportent des Ahadice du Saint-Prophète (s.a.w.).

" Celui qui appartient à la première catégorie est celui dont le visage est différent du cœur. Il prétend avoir la foi, se conduit apparemment en Bon Musulman, mais n'hésite pas à commettre un péché et à agir comme le lui dicte son instinct. C'est celui qui attribue de fausses Paroles au Saint-Prophète (s.a.w.). Si les gens savaient qu'il est mounafik (hypocrite) et faussaire, ils n'accepteraient aucun des Ahadice rapportés par lui, et ne croiraient à aucune de ses paroles. Mais ils disent que c'est un Sahabi, qu'il a vu en personne le Saint-Prophète (s.a.w.), qu'il a entendu ses Paroles et qu'il s'est instruit auprès de lui (s.a.w.). Ils acceptent donc sans hésiter tous les Ahadice venant de lui. Allah (s.w.t.) les a mis en garde contre les mounafékoun et leur façon d'agir. Pourtant, ces hypocrites n'ont pas cessé d'agir après la mort du Saint-Prophète (s.a.w.), et par leurs paroles mensongères, ont continué à entraîner les gens

dans une fausse direction. Ces derniers, qui les tenaient en grande estime, les ont placés sur un piédestal ; ils les ont installés à de hautes fonctions et leur ont octroyé les plus hauts rangs de la société. En règle générale, les gens admettent aisément les directives de leurs chefs. Et ce fut bien le cas ici, sauf pour une minorité, qui était au courant de la réalité - et qu'Allah (s.w.t.) garde en Sa protection - car elle avait été en intimité avec le Saint-Prophète (s.a.w.).

Ce sont là, les gens de la première catégorie.

" Celui qui appartient à la deuxième catégorie est celui qui avait réellement entendu un Hadice du Saint-Prophète (s.a.w.), mais qui n'avait pu le mémoriser, ni entièrement, ni parfaitement. Il a, en fait, oublié une partie de ce qu'il avait entendu. Il ne ment pas sciemment, mais rapporte ce qu'il a retenu, agit conformément à ce qu'il rapporte, et affirme que c'était bien là ce que le Prophète (s.a.w.) avait dit. Si les Musulmans savaient qu'il a oublié une partie de ce qu'il avait entendu, ils ne le suivraient pas ; et lui-même, s'il le savait, il se repentirait.

" Celui qui appartient à la troisième catégorie est celui qui avait bien entendu le Saint-Prophète (s.a.w.) donner un certain ordre, et par conséquent, il le rapporte. Mais il n'avait pas entendu, ou n'avait pas été informé du fait que le Saint-Prophète (s.a.w.) avait par la suite abrogé cet ordre ; ou à l'inverse, il y a celui qui avait bien entendu le Saint-Prophète (s.a.w.) interdire quelque chose, mais il n'avait pas été informé du fait que par la suite, cette interdiction avait été levée par le Saint-Prophète (s.a.w.) lui-même. Par conséquent, ces deux types de rapporteurs disent de bonne foi ce qu'ils avaient entendu, et ceux qui suivent leurs Ahadice agissent conformément à leurs dires. S'ils connaissaient les uns et les autres la réalité, ils n'agiraient pas ainsi.

" Celui qui appartient à la quatrième catégorie est celui qui n'attribue aucun mensonge, aucune fausse Parole à ALLAH (s.w.t.), ni à son Prophète (s.a.w.). Il craint Allah (s.w.t.), il porte l'Excellence et la Supériorité (" AZMAT ") du Saint-Prophète (s.a.w.) dans son cœur, et il hait le mensonge. Il a une mémoire sûre ; il a donc mémorisé parfaitement et entièrement ce qu'il a entendu, n'y a rien ajouté, ni soustrait. Il a lui-même agi conformément au Hadice confirmé et s'est abstenu du Hadice annulé. Il est au courant du Hadice destiné à toute la OUMMA (la Communauté des Musulmans). Il met chaque Hadice à la place qui lui revient. Il est au courant des Ahadice clairs et de ceux qui renferment un sens profond.

" Enfin, les Paroles du Saint-Prophète (s.a.w.) étaient parfois destinées à certaines personnes,

durant une certaine période, ou étaient prononcées dans certaines circonstances ; en d'autres circonstances, il (s.a.w.) s'adressait à tous les Musulmans, de tous les temps et de toutes les époques, dans n'importe quelle circonstance. Il est naturel que ceux qui entendaient ses Paroles, n'étaient pas tous qualifiés pour en saisir le sens exact, et par conséquent, ils les rapportaient selon leur propre compréhension. De plus, les Sahabi du Saint-Prophète (s.a.w.) n'osaient pas tous lui poser des questions, mais attendaient qu'un Bédouin venu de loin lui en pose, afin de profiter eux-mêmes de la réponse donnée, et de s'instruire ainsi. Mais moi, (Imam Ali a.s.), si un évènement se produisait en ma présence, je posais des questions sur-le-champ et je mémorisais parfaitement toutes les Paroles du Saint-Prophète (s.a.w.).

" Ce sont là les raisons des contradictions qui existent entre différents Ahadice, ainsi qu'entre leurs rapporteurs (Ravi) ".

? QU'EST-CE QU'UN MOUJTAHID

Dans cet ouvrage, l'auteur s'est attaché à mettre en évidence la place et l'importance du Moujtahid dans la Religion Musulmane Shi'ite.

En effet, la Tradition de l'Ecole de Ahloul-Bayt (a.m.) se distingue de celle des autres Ecoles par le fait que l' " Ijtihad ", c'est-à-dire la voie de la Recherche, par l'analyse des Textes Coraniques et Prophétiques, complétée par les Dires des Ahloul-Bayt (a.m.) et les Rapports des " Ravi " (rapporteurs de Ahadice) sûrs, y est toujours, et constamment, ouverte à toute personne désireuse d'y puiser Savoir et Compétence.

L'auteur en a profité pour nous présenter un tour d'horizon global de différentes connaissances historiques et religieuses, qui nous permettent de nous rapprocher de nos Imams Immaculés et de notre Foi, et nous font chaud au cœur en ce monde tourmenté, où le choc des civilisations laisse notre esprit dériver sans but et où nos questions demeurent très souvent sans réponse.

S'adressant avant tout à un public jeune et non initié, il s'est efforcé de respecter un style clair et concis afin de ne pas rebuter le lecteur, mais au contraire de l'inciter à aller plus loin dans sa quête du Savoir. Allah (s.w.t.) nous y encourage lui-même : " Icra !... " (i.e. " Lis "), est le Premier Verset du Saint-Qur'an révélé à notre Saint-Prophète (s.a.w.).

AU NOM D'ALLAH (S.W.T.),
LE CLEMENT,
LE MISERICORDIEUX

QU'EST-CE QU'UN MOUJTAHID ?

P. H. Nathoo

AU NOM DE NOTRE SEIGNEUR (s.w.t.),
MAITRE DE L'UNIVERS

Cet ouvrage a été réalisé dans un but de TABLIGH (propagation de la connaissance religieuse), afin d'aider à éclairer nos - plus ou moins - jeunes sur la question du TAKLID qui embarrasse un grand nombre d'entre nous, et sur laquelle nous nous posons des questions sans toujours trouver des réponses adéquates et satisfaisantes.

Lors de mes lectures, j'ai d'abord été inspiré par un petit ouvrage en goujrati intitulé " Qui peut-on appeler Moujtahid ? "

Ce livre, très instructif, est écrit par Houjjatoul Islam Sheikh Mohammad Ismael RAJABI (a.r.) et publié par Najafi Foundation, Mumbai. Je l'ai traduit en français dans le but de servir mes jeunes frères en religion.

Sensible à l'adage indien : " Goûter, c'est apprécier ", je me suis laissé prendre au plaisir de l'écriture. J'ai alors complété ce premier travail par l'exposé de certains critères permettant de reconnaître les AHADITH (ou Paroles du Saint-Prophète (s.a.w.) - au singulier : HADITH) authentiques

J'ai, pour cela, traduit des extraits d'ouvrages très précieux, à partir de leur version goujrati :

" TAWZIHOUL MASSAEL ", de Ayatoullah-é-Ozama Sayyed Aboul Qassim al Mussavi Al Khoey (a.r.), publié par " Islamic Seminary ", Mumbai, (India),

- " OUSSOUL-E-DINE ", publié par " Tanzihul Makatib ", Beejnor, Lucknow (India),

- " FIQAHE JA'AFARI ", de Ibrahim B. Patel (Abu Hussein), Bharuch (India),
- " ISNA ASHARI ", mensuel publié par " Anjumané Himayatul Islam ", Mumbai,
- " RAHE NAJAT ", mensuel publié à Karachi, Pakistan, par Mohsin Kausari, petit-fils du vénérable " Haji Naji " (a.r.) envers qui nous avons une énorme dette de reconnaissance.

Je fus aidé dans ma tâche, pour la révision et la correction de mes écrits, ainsi que pour la publication de cet ouvrage, par mes fils, qui se sont ainsi assurés leur part de sawab dans l'achèvement final de cet ouvrage.

Comme je n'ai nullement la prétention de me considérer comme un érudit en matière de religion, j'accueillerais volontiers toute suggestion positive et constructive, concernant un quelconque passage de cette étude.

L'objectif de mon essai étant uniquement, comme indiqué plus haut, la propagation de la connaissance religieuse (Tabligh), j'autorise la réimpression intégrale et sans altération - avec la mention de l'auteur - ainsi que la diffusion de cet ouvrage, à toute personne souhaitant poursuivre le même but.

Si ce livre pouvait aider, ne serait-ce qu'un seul de nos jeunes, à s'instruire dans la voie d'Allah (s.w.t.), je m'estimerais pleinement récompensé de ma peine, et je prie pour que cet effort soit agréé par nos Massoumînes (a.m.).

P.H.NATHOO

Jamadi'u1 Awwal 1423 Août 2002

PREMIERE PARTIE ? QU'EST-CE QU'UN MOUJTAHID

I est incontestable que tout au long de notre vie ici-bas, nous sommes confrontés à divers problèmes et à différentes situations ou circonstances touchant à notre vie personnelle, familiale, sociale ou professionnelle, auxquels nous devons trouver des réponses et des

solutions qui soient conformes à notre foi et à notre religion, l'ISLAM.

Or, le commun des Croyants que nous sommes, ne connaissons en matière de Religion, que ses Préceptes de Base. De plus, cela ne concerne essentiellement que ceux d'entre nous qui avons eu la chance d'avoir été élevés dans un environnement religieux.

Pourtant, nous savons bien que lorsque nous tombons malades, nous devons consulter un médecin compétent afin qu'il remette notre santé sur de bons rails ; de même, pour un problème d'ordre juridique, nous nous ferons assister du meilleur avocat possible afin qu'il nous défende en justice et que nous ne soyons pas lésés indûment,... et ainsi de suite. Ces différents spécialistes ont fait de longues études, chacun dans un domaine précis ; et c'est pourquoi nous acceptons de leur faire confiance et de remettre notre sort entre leurs mains, reconnaissant de facto notre ignorance et notre incomptence dans un domaine qui est le leur.

Partant du même principe, pour nos problèmes spirituels et religieux, nous devons nous adresser à un ALIM (ou FAQIH : Savant en matière de Religion - au pluriel : Olama et Foqaha). Ce dernier a fait des études approfondies en Théologie, et de ce fait, il sera amené à nous guider sur la voie à suivre en matière de Religion.

Or, le MOUJTAHID est justement ce Faqih qui maîtrise absolument toutes les branches du " ILM-E-DINN " (connaissances religieuses), et qui est autorisé à nous donner des FATWA (Directives ou Décrets Religieux).

Le Moujtahid porte ce Titre parce qu'il est apte, de par son immense Savoir, à effectuer l'IJTEHAD.

La définition du mot IJTEHAD dans le dictionnaire arabe est textuellement : " Grand effort de recherche ", ce qui équivaut à : employer toute son énergie intellectuelle, toute son énergie spirituelle, ainsi que toutes ses connaissances religieuses, dans le but de formuler un Décret Religieux, en fait d'apporter la réponse à un problème spécifique qui soit conforme au SHARIAT (Code Religieux).

L'Ijtehad nécessite la Compétence Religieuse ainsi que le Savoir, et par conséquent la capacité de trouver cette réponse.

Celui qui suit le Moujtahid et se conforme à ses Fatwa (ou Décrets Religieux) est appelé MOUKALLID (ou suiveur), et cet acte s'appelle : " faire le TAKLID ".

Tout Croyant, dès lors qu'il devient " BALIG " (adulte, selon les critères religieux), est tenu de faire le Taklid de l'un des Moujtahid vivants de son époque, qu'il se choisit lui-même s'il a suffisamment de connaissances en matière de religion ; dans le cas contraire, il fera confiance au choix fait par sa communauté.

Une fois sa décision prise, il devra formuler son NIYYATE, c'est-à-dire son intention ferme de suivre ce Moujtahid, et de devenir ainsi son Moukallid.

Ce choix restera irrévocable du vivant du Moujtahid choisi.

Le Moukallid qui a choisi de suivre un Moujtahid déterminé, doit respecter tous ses Fatwa, sans exception. Il ne peut prendre la liberté, par exemple, de suivre uniquement certains de ses Fatwa et d'en délaisser d'autres, ni même d'appliquer certains Fatwa délivrés par un autre Moujtahid.

Ce n'est qu'en cas de décès de ce Moujtahid que son Moukallid aura à effectuer un nouveau choix, dans les mêmes conditions que précédemment.

Cependant, il pourra continuer à suivre les Fatwa de son ancien Moujtahid s'il en a une connaissance parfaite et s'il les a déjà appliqués de son vivant.

Seul un Moujtahid est dispensé de suivre les Fatwa d'un autre Moujtahid.

Tous les autres individus, qu'ils se prétendent " Olama ", Chercheurs en Religion, Moullas, Professeurs, Orientalistes, Islamologues ou Philosophes, tant qu'ils ne sont pas parvenus au niveau de " Moujtahid ", sont tenus de faire le Taklid d'un Moujtahid.

LES CONNAISSANCES D'UN MOUJTAHID

Un Moujtahid est un Expert Religieux aussi bien en FIQH (Jurisprudence Islamique), qu'en TAFSIR (Commentaire du Saint-Qur'an) selon les Paroles de notre Saint-Prophète (s.a.w.) et de nos Massoumînes (a.m.). Par conséquent, il doit posséder un pouvoir de " ZANN " et de "

GOUMANN " pour formuler un Décret Religieux, c'est-à-dire qu'il doit maîtriser tous les ILM (connaissances) et solutionner tous les problèmes, qu'ils soient basiques ou modernes, se présentant à ses disciples.

Marhoum Mirza Kummi (a.r.) a énuméré dans son livre " KAWANINE " les ilm qu'un Moujtahid doit maîtriser :

1. LOUGT : Encyclopédie du sens exact du Terme Arabe ;
2. SARF : Grammaire Arabe ;
3. NAHAV : Conjugaison et Terminologie en Arabe ;
4. KALAM : Théologie, étude de la Parole Divine ;
5. MANNTIK : Logique, ou comparaison et capacité de jugement entre deux solutions possibles d'un sujet donné ;
6. OUSSOUL : Racines, Fondements des Lois Islamiques ;
7. TAFSIR : Commentaire Authentique du Saint-Qur'an, conforme aux paroles de AHLOUL-BAYT (a.m.), i.e. la Famille du Saint-Prophète (s.a.w.) ;
8. HADITH ou HADICE (au pluriel : ahadith ou ahadice) : Paroles du Saint-Prophète (s.a.w.), et capacité de distinguer les vrais ahadith des faux ahadith ; voir le chapitre consacré à ce sujet ;
9. REJAL : Biographies Historiques des RAVI (rapporteurs des ahadice) ;
10. MAANI WA BAYANN, et OUROUZ : Art de manier la Littérature et la Poésie Arabes ;
11. HAY'ATT : Astronomie ;
12. TIBB : Principes de Médecine ;

13. HINSAR, HISSAB et RIYAZI : Mathématiques.

Les Foqaha ont scindé les MASSAEL (sujets d'ordre religieux), en Quatre Parties, elles-mêmes subdivisées en plusieurs chapitres :

A. IBADATE

B. MOUAMALATE

C. IKA'ATE

D. EHKAME

Par ailleurs, cinquante deux ouvrages ou traités de base ont été réalisés sur ces sujets, à savoir

:

- 10 traités sur l'IBADATE,
- 19 traités sur le MOUAMALATE,
- 11 traités sur l'IKA'ATE,
- 12 traités sur l'EHKAME.

Un Moujtahid maîtrise parfaitement tous ces sujets

LES CONNAISSANCES D'UN MOUJTAHID

Un TALIB-E-ILM, (Etudiant en Sciences Religieuses), qui veut accéder à ce niveau suprême du Savoir, doit ressentir, en premier lieu, un niyyate pur, c'est à dire la ferme intention de vouloir acquérir ce Savoir, exclusivement pour plaire à ALLAH (s.w.t.) (" kourbatane élallah "), et ce niyyate doit être exempt de tout désir de profit matériel ou temporel. Il doit se contenter de peu pour sa vie personnelle, vivre humblement et avec simplicité, sans aucun luxe ni faste.

De plus, il doit posséder et cultiver un caractère MALAKOUTI, c'est à dire compatissant, sympathique, ne s'emportant pas facilement. Il doit pouvoir endurer toutes les privations, contraintes et ZOULM (exactions) qu'il pourrait avoir à affronter sur son chemin à cause de

son IMAANE (foi). Il ne se pliera pas devant les tyrans qui voudraient lui faire promulguer des Fatwa contraires au SHARIAT-E-AHLOUL-BAYT (a.m.)

L'Histoire a conservé les noms de très nombreux Moujtahid, qui ont été martyrisés en raison de leur Imaane. Des contemporains en font partie.

Parmi ces derniers, tous mondialement connus et estimés, nous nous contenterons de citer notre précédent Marja-é-Taklid, Ayatullah Sayyed Aboul Qassim Al Khoey, dont la plupart d'entre nous, plus particulièrement ceux qui lui ont rendu visite lors d'un Zyarat à Karbala et à Najaf, se souviennent parfaitement, pour son érudition, sa grandeur d'âme et sa piété.

En dépit de leur activité toute spirituelle, ils ont été enlevés, torturés ou sommairement exécutés par les tyrans à la tête de leur pays, ceci pour avoir simplement été les Garants de notre foi et du Message de notre Saint-Prophète (s.a.w.). Et ce sublime Message a pu nous parvenir sans les altérations programmées par les différents dictateurs dans le but de dénaturer l'Islam à leur profit. Aucun de nos Moujtahid n'a jamais failli à sa mission : Seule la Vérité consent ainsi tous les sacrifices !... Les Moujtahid demeureront les Garants de notre foi tant que durera la période d'Occultation de notre Douzième Imam, l'Imam de notre temps, Al

Mehdi Sahébouz-Zamane (a.f.)

C'est bien parmi ces Personnes hors du commun, que nous sommes invités à nous choisir un Guide sur le plan spirituel.

En effet, nous n'avons ni leur courage, ni leur esprit de sacrifice, de dévouement et de renoncement, pour la perpétuation - dans notre intérêt - de la Foi Authentique, ni même leur ilm, leur immense Savoir acquis dès leur plus jeune âge, leur capacité de recherche permanente et approfondie qu'une vie entière ne saurait achever... Et pourtant, par manque d'information ou par arrogance, il arrive parfois à certains d'entre nous, pauvres ignorants, de " nous asseoir à la table de négociation ", de nous mettre à contester ou à adapter leurs Directives à nos désiderata... et de n'oublier qu'une seule chose, c'est qu'il n'y a pas là, matière à négocier, que le Moujtahid ne tire aucun profit des Directives qu'il nous donne, qu'il nous fait gracieusement profiter de ses propres recherches, pour notre Salut auprès d'ALLAH (s.w.t.), en nous déchargeant de bien des soucis !... Imaginons que nous ayons à effectuer toutes ces recherches, nous-mêmes : outre la prolifération de différentes opinions qui n'auraient d'ailleurs pas de bases bien solides, il y aurait de fortes chances que nous devenions encore plus

exigeants, la connaissance apportant la responsabilisation !...

Venons-en maintenant aux autres conditions pour pouvoir devenir Moujtahid. Il faut pour cela être :

- o BALIG, ce qui signifie adulte, comme défini plus haut ;
- o AAKIL, c'est à dire en possession de toutes ses facultés mentales et intellectuelles ;
- o AADIL, ou magnanime, juste, franc ;
- o HOMME, dans le sens complet du terme ;
- o SHIA ISNA ASHARI, fidèle de Ahloul-Bayt (a.m.)

Si une seule de ces conditions fait défaut à celui qui souhaite accéder à ce rang élevé, les Croyants ne pourront pas faire son Taklid, et ne pourront donc pas suivre ses Fatwa.

Un MARJA-E-TAKLID est un Moujtahid que ses pairs reconnaissent comme étant le plus compétent en ILM-E-FIQH, en TAKWA et en PARHEZGARI

(piété et ascétisme). Il est alors autorisé à émettre des Fatwa à ses disciples (Moukallid).

Par ailleurs, rappelons qu'un Moujtahid ou un Marja-é-Taklid ne se contentent pas d'acquérir des connaissances religieuses à leur profit exclusif. Ils les approfondissent, font des recherches dans tous les domaines cités plus haut et dispensent leurs connaissances à leurs Talib-é-ilm (étudiants), afin de former les Olama et Foqaha à venir. Ils écrivent aussi des KITAB (ouvrages de Théologie) sur différents sujets, dont de nombreux, se composant de plusieurs Volumes, sont le fruit de dizaines d'années de travail. Tous les Tolaba (étudiants) peuvent consulter et étudier ces traités, même après le décès de leur auteur.

Un Marja est également l'Autorité Suprême habilitée à recevoir et à distribuer les aumônes religieuses, comme la ZAKAT, le KHOUMS, etc... Ces aumônes ont été prescrites par ALLAH (s.w.t) dans le Saint-Qur'an, et ses bénéficiaires sont bien déterminés. Sans l'intermédiaire de

notre Marja, il aurait été impossible à chacun d'entre nous d'accomplir correctement ce devoir et de les faire parvenir à qui de droit.

Enfin, le Marja est amené à diriger et à subventionner des MADRESSA, des HAWZA (Ecoles Religieuses), des Mosquées, et à aider les pauvres et les nécessiteux de la Communauté, partout dans le monde.

Il a le pouvoir de nommer des Représentants en différents lieux, et de les autoriser à collecter en son nom les aumônes religieuses.

Certains d'entre eux sont également mandatés pour distribuer eux-mêmes une partie de ces aumônes à qui de droit.

En un mot, un Moujtahid ou un Marja consacrent toute leur vie terrestre à la Recherche, à la Propagation (Tabligh) et au soutien de l'ISLAM. C'est ainsi qu'ils continuent à vivre après leur mort.

C'est là, le vrai SAWAB-E-JARIA
(bienfait perpétuel)

LES PRECEPTES DE BASE DE L'ISLAM

Les Préceptes de base de la foi islamique sont divisés en deux catégories ou Parties :

- Les OUSSOUL-E-DINE ou Fondements, Racines, Piliers de la Religion ;
- Les FOUROU-E-DINE ou Branches, Edits de la Religion.

1) OUSSOUL-E-DINE

Une personne doit d'abord adhérer aux premiers Préceptes - Oussoul-é-Dine - après les avoir bien compris, acceptés et assimilés avec son raisonnement personnel et avec l'assentiment et la conviction de sa propre conscience, et non pas après les avoir seulement mémorisés, tout

simplement parce qu'on les lui aurait enseignés, de sorte que si l'occasion d'un débat se présentait à lui, il pourrait en discuter et prouver le bien fondé de sa foi.

Le Taklid est donc interdit en Oussoul-é-Dine.

Il est dit dans le Saint-Qur'an :

" Il n'y a pas de contrainte en religion ".

Celui qui n'accepterait pas ces premiers Préceptes, est libre de suivre une autre religion ou de rester athée - quoi que les athées eux-mêmes croient en quelque chose - mais dans ce cas, il ne devient pas, ou n'est plus, Musulman. Le Saint-Qur'an affirme également :

" A vous votre religion, à moi ma religion " (Sourate Al Kafiroun).

" La vrai religion auprès d'Allah (s.w.t.) est l'Islam ".

Il y a cinq Oussoul-é-Dine, ou Bases de notre foi :

1. TAWHID : ou Unicité d'Allah (s.w.t.),

2. NOUBOUWATE : ou l'envoi de Prophètes (a.m.) par Allah (s.w.t.),

3. QYAMATE : ou le Jour du Jugement Dernier,

4. ADL (ou adal) : ou Equité d'Allah (s.w.t.),

5. IMAMATE : ou période des Successeurs Spirituels et désignés par le dernier des Prophètes,
Hazrat Mohammad Moustafa (s.a.w.).

L'adhésion aux trois premiers Oussoul-é-Dine nous fait entrer dans la communauté des
Musulmans (la OUMMAT).

L'adhésion complémentaire aux deux derniers fait de nous des adeptes ou suiveurs de l'ECOLE

DE AHLoul-BAYT (a.m.), ou FIQH-E-JAFARI, la première Ecole de Jurisprudence Islamique, datant du vivant même de notre Saint-Prophète (s.a.w.).

Reprendons les différents points évoqués ci-dessus dans un ordre conforme à notre Oussoul-é-Dine (Tawhid, Adl, Noubouwate, Imamate, Qyamat) :

(.1. TAWHID, ou l'Unicité d'Allah (s.w.t)

Un Musulman est fermement convaincu que cet Univers, dont fait partie notre Terre, et qui englobe toutes les galaxies, ne s'est formé ni tout seul, ni à la suite d'un ou de plusieurs accidents cosmiques, mais qu'il y a un Créateur, qui l'a créé, planifié, et qui le dirige. De plus, ce Créateur est Unique. D'ailleurs, à supposer que le " big bang ", - théorie élaborée et extrapolée à partir de suppositions (et il y en a eu bien d'autres auparavant...) - ait réellement eu lieu, il eût besoin d'un détonateur dont Quelqu'un possédât la clé : c'est en Lui que nous avons placé notre foi (notre IMAANE). Il est Un et Unique, dans le sens où il ne peut y en avoir un deuxième, tout comme Il n'a pas d'associé, n'a pas été engendré, et n'a point engendré non plus. Il est Omniscient. Son Savoir et son Pouvoir recouvrent tout ce qui existe. Il ne peut pas être représenté par une divinité ou par une statue.

Si l'Homme réfléchit et s'intéresse à sa propre existence, à son corps, si judicieusement formé, avec des organes parfaitement adaptés à leurs fonctions respectives, à son esprit qui peut concevoir des pensées et des sentiments, à son cerveau grâce auquel il peut maîtriser les forces de la nature, - cerveau dont les scientifiques ne parviennent pas à expliquer le fonctionnement -, ainsi qu'à ce monde merveilleux qui l'entoure et qui est à sa disposition, duquel il tire sa subsistance et puise toutes les nécessités vitales, ... comment ne pas être convaincu que tout cela ne peut être le fait du hasard, et qu'il y a bien derrière ce mécanisme bien rodé, merveilleux, un Pouvoir Suprême, qui est en fait son Créateur ?

Les qualités propres à Allah (s.w.t.) sont appelées SIFAT-E-SOUBOUTIYAH. Elles sont au nombre de huit.

Les qualités impropres à Allah (s.w.t.) sont appelées SIFAT-E-SALABIYAH. Elles sont également au nombre de huit.

Ces qualités sont toutes expliquées en détail dans les livres de DINIYATE.

(2. ADL (ou ADAL

Un Musulman suiveur de l'Ecole de Ahloul-Bayt (a.m.) croit que Allah (s.w.t.) est Juste et Equitable, qu'il ne lèse personne, qu'il n'attribue ni récompense ni châtiment selon Son bon vouloir ou Son humeur du moment. Le Saint-Qur'an dit : " Celui qui aura fait un atome de bonne action, le verra le Jour du Jugement dernier, et celui qui aura fait un atome de mauvaise action, le verra aussi. "

L'Homme, sur la terre, est libre de ses actions. Certes, son destin est tracé en ce sens que Allah (s.w.t.), qui est Omniscient, sait d'avance ce qu'il va faire. Mais Il (s.w.t.) l'a laissé libre de ses actions, de sorte qu'elles ne dépendent pas d'Allah (s.w.t.), mais de lui-même. Il peut choisir le Droit Chemin, qui est, bien sûr, semé de difficultés, et où il lui faudra consacrer des sacrifices pour accéder à la félicité éternelle ; il peut au contraire choisir la facilité, le chemin qui mène à la luxure, aux plaisirs de ce bas-monde, à ses honneurs, à ses éclats, à ses vacarmes, ... pour finalement voir ce beau " rêve " s'évanouir, et les yeux s'écarquiller sur la réalité qui le frappera lorsqu'il se réveillera, alors que la mort l'aura surpris.

La logique nous indique que pour obtenir une chose, on doit toujours fournir un effort, parfois consentir des sacrifices, des privations, etc. Ne serait-il pas tout à fait concevable que pour accéder à la vie éternelle, avec ses félicités, l'on doive également fournir certains efforts et accepter certains sacrifices, cultiver certaines qualités, et renoncer aux mauvaises actions ?

Croire que nous sommes contraints, de par notre nature, à faire du mal ou à commettre des péchés, serait croire que c'est Allah (s.w.t.) qui nous y contraindrait, ce qui serait complètement absurde et contraire aux Enseignements Islamiques ; s'il en était ainsi, l'envoi de tous les Prophètes (a.m.) pour guider l'Humanité, ainsi que l'existence du Jour du Jugement Dernier n'auraient aucun sens. Ce serait comme si notre Créateur nous faisait d'abord commettre le mal pour ensuite nous en punir, ce qui ne serait pas juste.

Notre Créateur est, rappelons-le, Omniscient. Il sait ce que Sa créature fera sur terre. Il est aussi Clément, Miséricordieux et Compatissant. Il peut nous pardonner tous nos péchés si nous nous en repentons de tout notre cœur, avec la ferme intention de ne plus en commettre

jusqu'à notre mort. Il aime pardonner, et non pas punir. Il n'est ni tyran, ni rancunier ; cependant, Il est en même temps Justicier. Les injustices et les exactions qu'une personne aura exercées à l'encontre de son prochain, fusse-t-il Musulman ou non, ne seront pardonnées par Allah (s.w.t.) que si la victime y consent elle-même. Allah (s.w.t.) dit dans le Saint-Qur'an :

" Nous l'avons prévenu et lui avons montré les deux voies (la bonne et la mauvaise). Qu'il soit reconnaissant (en suivant la bonne voie), ou ingrat (en suivant la mauvaise voie) "

3. NOUBOUWATE

Sa foi indique au Musulman que depuis la création de ce monde, Allah (s.w.t.) a envoyé des Prophètes (a.m.) pour guider l'Humanité : 124 000 selon les RIVAYATES (chroniques). Il (s.w.t.) en a envoyé à tous les peuples, dans toutes les régions du monde. Qu'après leur mort, leurs habitants, ou les dirigeants du Culte, aient pu introduire des déviations dans les Enseignements prodigués afin d'en tirer un profit personnel, le blâme en incombe à ces derniers. Le premier Prophète sur terre fut le Père de toute l'Humanité, Hazrat Adam (a.s.), et le dernier, notre Saint-Prophète Hazrat Mohammad Moustafa (s.a.w.), qui est le Sceau des Prophètes et dont le NOUR (" Lumière étincelante ") fut créé avant même la création de toute chose. Toute la vie terrestre de notre bien-aimé Prophète (s.a.w.) se passa suivant le VAHI-E-ILAHI (Directives d'Allah (s.w.t.), apportées par Jibraïl (a.s.), l'Archange Gabriel).

Il est erroné de croire qu'il (s.a.w.) avait deux identités, l'une comme Prophète (s.a.w.), Messager d'Allah (s.w.t.), et l'autre, comme simple être humain, identique à nous ; et qu'il ne fut Infaillible qu'en tant que Prophète (s.a.w.) et non en tant qu'être humain. Ceci est une absurdité. Allah (s.w.t.) a envoyé le Saint-Prophète (s.a.w.) comme un Modèle pour toute l'Humanité, un Idéal à suivre. S'il avait été fautif dans certaines de ses actions - Ma'azallah (qu'Allah (s.w.t.) nous préserve de cette pensée) - s'il y avait eu une seule faille ou une seule faiblesse dans ses faits et gestes, comment nous serait-il possible de le suivre comme Modèle ? Il a mené une vie terrestre parfaite et exemplaire pour nous servir de Guide. Il a été " Rahmatoul-lil-alamine ", une Bénédiction pour les Humains et pour l'Univers tout entier. Nos Saintes Ecritures nous indiquent clairement qu'il (s.a.w.) a eu pour Mission de parfaire nos AKHLAK (ou Qualités). Croire le contraire équivaudrait à réfuter les Enseignements Islamiques.

Les Paroles que Allah (s.w.t.) nous a transmises par l'intermédiaire de notre Saint-Prophète (s.a.w.) renferment des Merveilles et des Secrets pour l'Humanité toute entière, jusqu'à la fin des Temps. Ainsi le Saint-Qur'an est un Miracle Permanent.

Depuis sa Révélation et jusqu'à nos jours, beaucoup de recherches et de méditations ont été menées par des Savants, des Philosophes et des Scientifiques " bien pensants ", dans cet immense Océan de Savoir, certaines dans le but avoué de trouver une faille, une contradiction ou une contre-vérité, afin de tenter de prouver qu'il ne s'agirait là simplement que d'une œuvre de notre Saint-Prophète (s.a.w.) ou de quelques autres êtres humains : leurs efforts ont été vains ! Finalement, ces " illustres personnages " n'ont pu qu'admettre, soit explicitement, soit à mots couverts, que ce ne sont pas là des paroles humaines. Le style même des versets coraniques est tellement merveilleux et inimitable qu'on ne se lasse jamais de les réciter, jour après jour. De nombreuses données scientifiques (biologiques, astronomiques, et autres...), renfermées dans le Saint-Qur'an, étaient absolument inconnues et indéchiffrables par les hommes, Arabes ou non, au moment où il fut révélé, et c'est seulement aujourd'hui, à l'ère des Découvertes et de la Science, que les chercheurs sont parvenus à en percer certains secrets : ils en sont restés éblouis, émerveillés ! ... Tout est miraculeux dans ce Livre-Saint : le style, la syntaxe, la disposition originale de l'écrit, la merveilleuse concordance numérale du Texte Coranique, les prédictions et les prophéties, ainsi que les décrets simples pour guider les humains dans le Droit Chemin, vers leur Créateur.

4. IMAMATE

La période prophétique s'est achevée avec notre Saint-Prophète (s.a.w.). Il n'y aura plus d'autre Prophète après lui, mais Allah (s.w.t.) ne peut pas abandonner ses Créatures sans Guide.

Notre Saint-Prophète (s.a.w.) a dit dans son célèbre Hadice Sharif (Hadicé-Sakalayne) :

" Je vous laisse, après moi, deux Entités de Poids égal : le Livre d'Allah (s.w.t.) (le Saint Qu'r'an) et ma Sainte-Famille (Ahloul-Bayt a.m.). Si vous vous accrochez à eux, vous ne serez jamais égarés. Ces deux Entités ne se sépareront jamais jusqu'à ce qu'elles ne m'aient rejoint au Hawzé Kawsar (la Fontaine du Paradis) "

Ce Hadice Sharif est mentionné dans tous les ouvrages islamiques, sans distinction. Le

Prophète (s.a.w.) a prédit lui-même qu'il aura Douze Successeurs Légitimes, tout comme les Douze Hawariss (apôtres) de Hazrat Issa (a.s.) (Jésus). Ce dernier hadice figure d'ailleurs lui aussi dans tous les Recueils de Ahadice. Il a même énuméré les Noms de ses Douze Successeurs. Le Monde ne peut exister sans Lumière, et cette Lumière nous est transmise par l'intermédiaire de nos Douze Imams (a.m.), qui sont les Délégués d'Allah (s.w.t.).

Nous croyons fermement que dès la fin de la période prophétique, a débuté la période d'Imamate. Les Noms et Biographies de nos Douze Imams (a.m.) sont également relatés dans les manuels de DINIYATE.

5. QYAMATE

Le Jour du Jugement Dernier, tous les morts seront ressuscités ; ils seront jugés équitablement ; toutes leurs actions, commises sur terre, défileront devant eux : ils seront récompensés pour les bonnes actions et châtiés pour les mauvaises.

Ayons conscience du fait que tout au long de notre vie ici-bas, nous devons rendre compte de nos actions : dans l'enfance, à nos parents ; ensuite à nos enseignants et éducateurs ; parvenus à la vie active, nous devons obéir à nos supérieurs ou employeurs, aux règles de notre profession et aux lois et coutumes de notre société, de l'administration de notre pays, etc. Aucune nation ne pourrait fonctionner sans lois pour la régir.

L'Etat récompense et honore ses bons et loyaux serviteurs et punit, parfois sévèrement, les transgresseurs, ce que nous trouvons juste et logique. La même logique nous amène à admettre et à croire en la Justice Divine, pour pallier les manquements de la justice humaine. En effet, nombre de délinquants, d'escrocs, d'assassins et autres rusés parviennent à échapper à la justice humaine, mais nul ne pourra échapper à la Justice Divine. On voit que beaucoup de pécheurs commencent déjà à recevoir le début de leur châtiment dans ce Monde, avant même leur mort. Il est dit dans les Livres Saints, qu'Allah (s.w.t.) a beaucoup de Patience et qu'il (s.w.t.) laisse du temps à sa Créature afin qu'elle se repente, mais que rien ni personne ne peuvent lui échapper.

Celui qui aura été lésé dans ce monde pourra réclamer Justice dans l'au-delà et les misérables de ce monde seront les bienheureux de l'autre, pourvu qu'ils gardent Foi et Persévérence.

2) FOUROU-E-DINE

Une fois qu'une personne a adhéré consciemment et librement aux Oussoul-é-Dine, il lui incombe d'accomplir les Fourou-é-Dine ou Edits, Ordres régissant sa foi, et c'est alors qu'il a besoin des Savants en Théologie, les Foqaha ou Moujtahid, afin qu'ils lui montrent le chemin à suivre pour l'accomplissement des différents Préceptes.

Rappelons que si une personne n'accepte pas les Oussoul-é-Dine, c'est qu'elle a perdu sa foi et ne peut plus se considérer comme Musulmane. Tandis qu'en ce qui concerne les Fourou-é-Dine, si un Musulman manque à l'accomplissement d'un Ordre Religieux, il est sûrement fautif, pécheur et aura à en rendre compte devant Allah (s.w.t.), mais il conserve sa foi - si toutefois il ne l'a pas reniée - et reste toujours Musulman.

Cependant, la persistance de la désobéissance envers son Créateur finira par lui enlever sa foi et le perdre véritablement. Ceci est un piège de Shaytan.

Comme il a été évoqué dans la Première Partie, nous devons insister sur le fait que le commun des Croyants n'étant pas ALIM (érudit en matière de religion), il doit, en ce qui concerne les Fourou-é-Dine, se conformer aux Directives d'un Moujtahid ; cela s'appelle faire le TAKLID, et il est obligatoire pour un Croyant, de faire le Taklid d'un Moujtahid contemporain. Ceci est d'une importance capitale.

Les Fourou-é-Dine sont au nombre de dix, à savoir :

1) SALAAT, NAMAZ : les Cinq Prières quotidiennes obligatoires qui doivent être adressées à Allah (s.w.t.), non pas du bout des lèvres et aussi vite que possible en les considérant comme un fardeau, mais bien du fond du cœur, avec la conviction que l'on est devant son Créateur, prêt à Lui rendre compte de ses actions, qu'Il (s.w.t.) nous voit et nous entend, et que chacune de nos prières pourrait bien être la dernière ;

2) SAUM, ROZA : le Jeûne Obligatoire du mois de Ramadhan, qui consiste non seulement à s'abstenir de manger et de boire depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil, mais également de toutes les actions blâmables, qu'elles soient effectuées par l'intermédiaire de ses mains, de ses pieds, de ses yeux, de ses oreilles, ou surtout de sa langue. Il faut en effet bien maîtriser sa

langue afin d'éviter de proférer des paroles blessantes pour son prochain, des médisances ou des calomnies, qui empêchent notre jeûne d'être validé et annihilent nos bonnes actions ;

3) HADJ : le Pèlerinage à la Mecque, qui est obligatoire une fois dans sa vie si l'on est en mesure d'en remplir les conditions préalables, c'est-à-dire, posséder une somme d'argent correspondant au moins aux frais de voyage et d'hébergement et disposer en plus, de l'équivalent d'une année de provisions de subsistance pour sa famille, être en bonne santé, ne pas craindre pour sa propre sécurité au cours du voyage, etc... ;

4) ZAKATE

5) KHOUMS

Ces Aumônes Religieuses sont également obligatoires sous certaines conditions ; celui qui ne s'en acquitte pas alors qu'il satisfait aux conditions requises, s'oppose à la bonne marche et au progrès de la Oumma, et ses autres actions ne sont alors pas exaucées ;

6) JIHAD : ce terme désigne la Lutte dans la voie d'Allah (s.w.t.). Le Jihad-é-Akbar, ou Grand Jihad, est à mener contre son propre Nafs-é-Ammara (ses mauvais penchants), qu'il convient de dominer afin de ne pas être entraîné à sa perte spirituelle.

7) AMR-BIL-MAARUF : prêcher le Bien autour de soi, avec douceur et persuasion - jamais avec autorité - en donnant soi-même le bon exemple ;

8) NAHI-ANIL-MOUNKAR : dissuader du mal, tout aussi pacifiquement, avec un bon comportement personnel (Akhlaq) ;

9) TAVALLA : aimer les envoyés d'Allah (s.w.t.) (Prophètes, Imams et leurs vrais amis), et s'appliquer à suivre leur exemple dans sa propre vie ;

10) TABARRA : haïr, s'éloigner de leurs ennemis, afin que sa propre vie ne leur ressemble pas ;

Il est recommandé de consulter plus en détail ces explications dans les Livres de DINYATE et de MASSAEL (Enseignements Religieux).

(.CINQUANTE AHADICE DE NOS MASSOUMINES (a.m

-
- Recherchez le Savoir depuis le berceau jusqu'à la tombe (i.e. durant toute votre vie). .1
2. Le Savoir (ilm) est identique à la richesse perdue des Musulmans, emparez-vous en, où que vous la trouviez.
3. Allez jusqu'en Chine, s'il le faut, pour acquérir le Savoir.
4. Deux sortes de personnes ne sont jamais rassasiées : le Talib-é-Ilm (" chercheur du Savoir ") et le Talib-é-Maal (" chercheur de richesses matérielles ").
5. Le Savoir est la beauté ainsi que l'épanouissement du riche ; il est la compétence et la source de revenus du pauvre.
6. Le Savoir est une richesse, l'ignorance est une pauvreté.
7. Servez votre mère, le Paradis se trouve sous ses pieds.
8. Le meilleur des héritages est la politesse, et le meilleur des soutiens est le conseil du Sage.
9. Ne pas apprendre le ilm-é-dine est la pire des maladies.
10. Celui qui se sert de son intelligence approfondit son ilm-é-dine, et agit conformément au Shariat.
11. Le rang d'un ALIM-E-DINE (érudit en matière de religion) vis-à-vis d'un ABID (celui qui passe son temps en prières), est comparable à celui de la pleine lune au milieu des étoiles.
12. Un ALIM peut juger un JAHIL (ignorant) à sa juste valeur, car il a lui-même été jahil auparavant, mais un jahil ne pourra jamais juger un Alim, car il n'a jamais été Alim lui-même.
13. L'Homme est caché derrière sa langue : il suffit qu'il parle pour qu'on puisse le juger à sa juste valeur.
14. La langue de l'Homme est comparable à un animal carnassier : s'il ne peut dompter sa langue, celle-ci dévorera tout son entourage.
15. Celui qui contrôle sa langue, contrôle également son cœur, et préserve sa foi.
16. La langue d'un Mo'mine est derrière son cœur : il réfléchit d'abord et parle à bon escient ; par contre, le mounafik parle sans arrêt et sans réfléchir.
17. La méditation dans la voie d'Allah (s.w.t.) est la meilleure des prières, l'âme de la Prière ; et la meilleure voie est celle qui consiste à méditer sur les créations d'Allah (s.w.t.). La Prière rituelle mène l'Homme au sawab, et la méditation le rapproche de son Créateur.
18. Oubliez définitivement le bien que vous avez fait à votre prochain, mais gardez bien en mémoire le bien qu'il vous a fait.
19. Ceux qui ont une langue douce et un visage souriant attirent les gens comme dans un filet ; ils sympathisent avec eux.
20. Est pauvre celui qui n'a pas de véritable ami.

21. Celui qui manque de politesse, attire en lui de nombreux défauts.
22. Le Créateur répond toujours à l'appel de sa créature.
23. Celui qui agit avec cruauté envers autrui, verra un autre agir de la même façon à son égard.
24. Abstenez-vous de faire des suppositions sur les gens, car la supposition est la pire des mensonges ; ne recherchez pas les défauts des gens, ne les espionnez pas, ne les jalousez pas, et ne constituez pas de catégories entre vous (le Saint-Prophète s.a.w.).
25. Peu de richesse s'avère être abondante si elle est dépensée correctement, mais une richesse abondante demeure insuffisante si elle est gaspillée de manière outrancière et illicite.
26. Qui persévère, atteint son but.
27. Celui qui, dans l'opulence comme dans la pauvreté, adopte toujours une conduite médiane et raisonnable, parvient toujours à faire face aux difficultés.
28. Lorsqu'une personne rend grâce à Allah (s.w.t.) pour ses bienfaits, Allah (s.w.t.) augmente ses richesses ; lorsqu'une personne sert Allah (s.w.t.), Il fait de lui un Grand Homme.
29. L'Homme juste voit son honneur augmenter ; l'Homme injuste et cruel voit sa vie diminuer.
30. Etre sous le poids d'une dette financière ou morale équivaut à être sous la dépendance d'autrui ; s'acquitter de sa dette, c'est recouvrer sa liberté.
31. L'endettement et la misère équivalent à la mort, et une vie sans valeurs religieuses est en soi une grande calamité.
32. Si tu ne contrôles pas ta colère, elle t'anéantira.
33. Celui qui se met en colère, est déjà à moitié fou, et si sa colère persiste, il le devient totalement.
34. Qui veut éloigner le moment de sa mort et augmenter sa richesse, doit agir avec bonté envers les membres de sa famille et ses parents.
35. Les largesses faites dans la voie d'Allah (s.w.t.) préservent des malheurs à venir.
36. La donation d'un sou faite par soi-même durant sa vie vaut plus qu'une donation de cent sous faite par testament après sa mort.
37. Aller à la rencontre de ses amis avec le sourire et la bonne humeur et leur offrir un repas, est également une bonne action ; son sawab est équivalent à celui d'une donation.
38. Garder de bonnes relations avec ses voisins et leur offrir des cadeaux fait partie des bonnes actions, au même titre que la donation.
39. Nappelez pas la mort avant qu'elle n'arrive.
40. Parlez en bien des défunts et abstenez-vous de dévoiler leurs défauts.
41. Le suicide fait partie des Grands Péchés (Gounahé Kabira) : en effet, c'est se désespérer de la Clémence d'Allah (s.w.t.).

42. Celui qui cherche sa subsistance par des moyens licites est l'ami d'Allah (s.w.t.)
43. A qui mendie, Allah (s.w.t.) ouvre la porte de la misère.
44. Si tu as un ami, ne lui confie pas tous tes secrets, car il pourrait un jour devenir ton ennemi ; si tu as un ennemi, ne romps pas totalement avec lui, car il pourrait un jour devenir ton ami.
45. La discrétion permet de cacher vos défauts et d'embellir votre honneur ; elle vous met en sécurité, en même temps que votre interlocuteur.
46. Trois défauts causent la perte de l'Homme : l'arrogance, l'envie, et la jalousie ; l'arrogance l'écarte de la juste voie, l'envie est le pire de tous les dangers, et la jalousie est le prélude à tous les vices.
47. Lorsque vous rendez visite à quelqu'un, vous le faites pour l'une des trois raisons suivantes : soit vous espérez en tirer un profit, soit vous ne craignez aucun mal de lui, soit vous rendez une visite de courtoisie à un parent.
48. Dès le jour de ta naissance, ta vie va en diminuant ; avant que ce Monde ne t'expulse, tâche d'y prendre ce qui te servira là-bas et ne dilapides pas ton temps en des plaisirs éphémères.
49. Si tu souhaites devenir ascète, préserves-toi de ce qui est illicite ; si tu souhaites devenir riche, contentes-toi de ce que Allah (s.w.t.) a fixé dans ton destin ; si tu souhaites devenir un bon Musulman, entretiens de bonnes relations avec tes voisins, si tu souhaites devenir équitable (adil), comportes-toi avec les gens comme tu voudrais qu'ils se comportent avec toi.
50. L'Histoire des peuples qui vous ont précédés est devant vos yeux : ils avaient amassé des richesses, construit des châteaux et de belles maisons, et avaient encore de grands projets. Mais aujourd'hui, leurs civilisations sont éteintes, leurs actions ne sont plus que des récits, et leurs demeures, des ruines.

: ABREVIATIONS UTILISEES

s.w.t. : Soubhanahou wa Ta'ala

s.a.w. : Sallallahou Alaihé wa Alehi wa Sallam

a.s. : Alayhi Salam (masculin) ; Alayha Salam (féminin)

a.m. : Alayhémous Salam (pluriel)

a.r. : Alayhir Rahma

a.f. : Ajjalallahou Farajahou

RABBANA TAKABBAL MINNA INNAKA ANTAS-SAMIOUL ALIM BE FAZLEKA WA
RAHMATEKA YA ARHAMAR RAHEMINE AMEEN